



DIRECTION DES ETUDES ET DE LA RECHERCHE

# Synthèse nationale annuelle de l'activité du réseau Castor

## 2014



**Office national de la chasse et de la faune sauvage**  
**CNERA Prédateurs et animaux déprédateurs**

Rédaction et relecture : Yoann BRESSAN et Murielle GUINOT-GHESTEM, à partir des contributions transmises par les Délégations interrégionales de l'ONCFS

Illustrations : Dominique MANSION, Gérald GOUJON

# SOMMAIRE



## Introduction

### I. Suivi des populations

- 1) Bassin du Rhône et littoral côtier (PACA).....p 5
- 2) Bassin de la Loire et Charentes.....p 5
- 3) Nord-est.....p 6
- 4) Bassin de la Seine.....p 7
- 5) Bretagne.....p 7
- 6) Littoral côtier (Languedoc) et bassin de la Garonne.....p 7
- 7) Sauvetages et cas de mortalités.....p 8

### II. Suivi des dommages

- 1) Petits rappels.....p 9
- 2) Bilan des constats 2014.....p 10

### III. Zoom sur...

- 1) Le Castor et la Loutre sur le bassin de la Loire.....p 12
- 2) Plan régional d'actions de Lorraine.....p 13
- 3) Prélèvements et analyses génétiques.....p 13
- 4) Éléments juridiques.....p 14
- 5) Évolution de la cartographie.....p 16
- 6) Procédures engagées.....p 16
- 7) Appuis techniques.....p 17

### IV. Annexes

- 1) Liste des correspondants du réseau.....p 18
- 2) Les interlocuteurs régionaux.....p 19
- 3) Évènementiel et sensibilisation du public.....p 20
- 4) Le Castor dans les journaux.....p 22

# Introduction



*Après Michel  
CATUSSE en  
2013,*

*remplacé par Murielle  
GUINOT-GHESTEM au  
poste de chef du CNERA  
PAD, c'était au tour de  
Pierre-Marie DUBRULLE  
de prendre sa retraite en  
2014 !*

*Depuis le mois de  
septembre 2014, Yoann  
BRESSAN a repris la  
mission de coordination  
du réseau castor.*

*Merci Pierre-Marie pour  
tout le travail accompli  
et continue tes beaux  
voyages !*



*Sans oublier  
Philippe*

*LANDRY qui  
prend aussi*

*une retraite bien méritée  
en 2015, remplacé par  
Guillaume BODY.*

*Merci Philippe, grâce à  
toi, la répartition du  
Castor en France n'a  
plus de secret pour  
nous !*

L'année 2014 a été une année de changements à la tête du réseau Castor : départs de Michel Catusse et Pierre-Marie Dubrulle et arrivées de Murielle Guinot-Ghestem et Yoann Bressan. Ces changements se poursuivent même en 2015 avec le départ de Philippe Landry, remplacé par Guillaume Body.

Ces changements de personnes entraînent des changements d'organisation. Le réseau doit donc une nouvelle fois s'adapter pour continuer à assurer toujours aussi efficacement ses missions.

Et cela commence par un nouveau format de cette synthèse nationale de l'activité du réseau. Plus courte, elle laisse toute leur place aux synthèses régionales rédigées par les Délégations interrégionales. Ainsi, si vous souhaitez plus de précisions sur les activités particulières du réseau dans votre département ou votre région, vous êtes invités à consulter directement ces bilans locaux. La synthèse nationale se contentera désormais de fournir des informations nationales avec quelques focus locaux marquants.

Restent bien sûr les fondamentaux : résultats du suivi et évolution de l'aire de répartition, bilan des dommages, actions de sensibilisation, articles de presse...

Un autre changement important à venir concerne la cartographie Castor et l'organisation des circuits de diffusion des données de suivi. Vous trouverez en page 16 un article présentant ce chantier à mener !

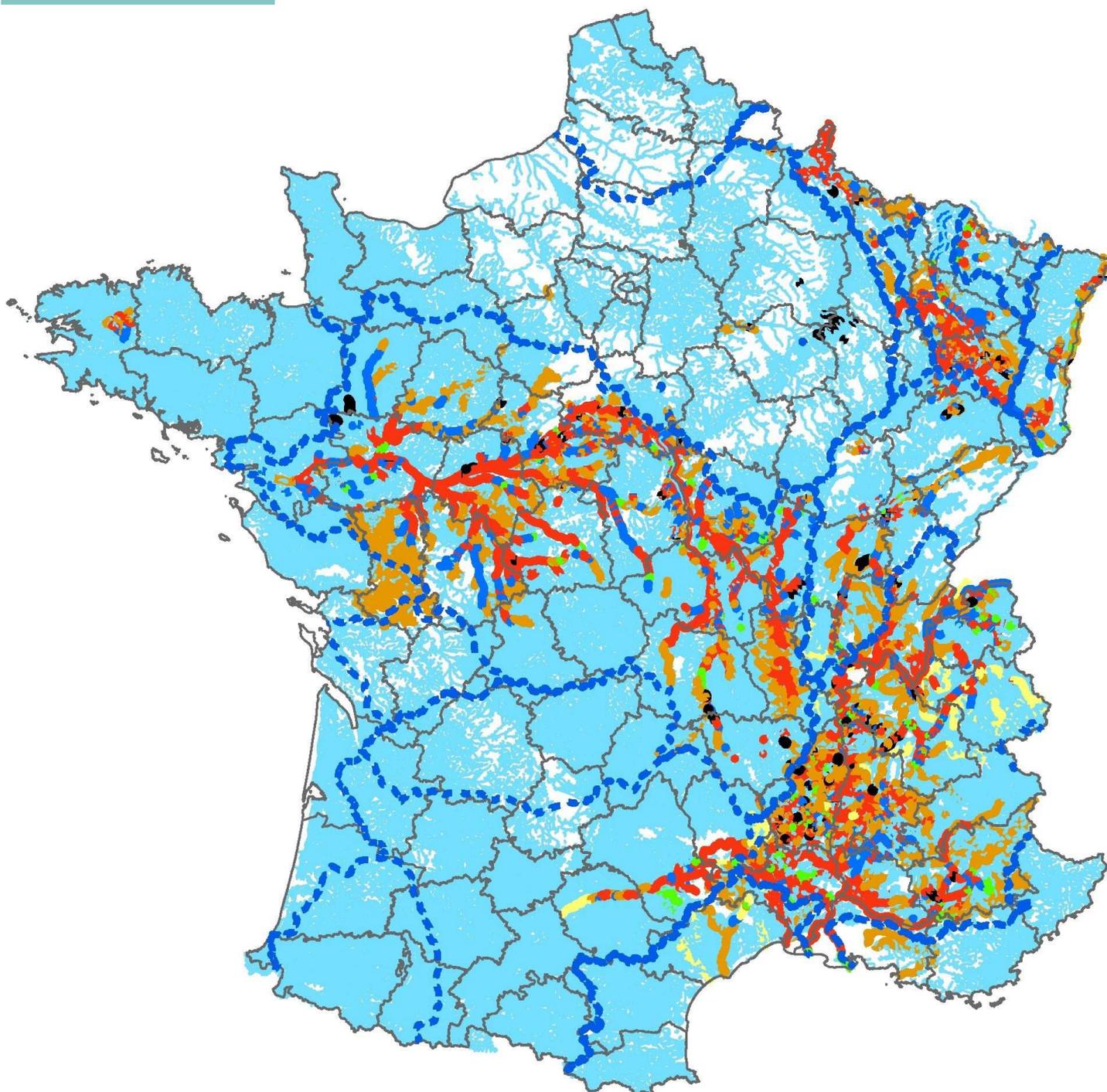
Mais comme toujours, cette synthèse n'existe que grâce à l'investissement sur le terrain de tous les membres du réseau dans les départements et à tous les coordinateurs régionaux dans les cellules techniques des Délégations interrégionales.

Un grand merci à vous !

Yoann Bressan,  
Coordinateur du réseau Castor

# I. Suivi des populations

## Répartition nationale du Castor d'Europe



■ ■ ■ Limite bassin hydrographique

### Statut du castor

— Non prospecté

— absence d'indice

— présence douteuse

— présence probable

— présence certaine

— absence naturelle

— disparu

Source : Réseau des correspondants Castor ONCFS 05/2015

# I. Suivi des populations

## 1. Bassin du Rhône et littoral côtier (PACA)

Le Rhône est toujours occupé sur quasiment l'ensemble de son cours. Il n'a pas fait l'objet de prospections particulières en 2014.

Sur la Saône, l'aire de présence du Castor reste discontinue (Côte-d'Or, Saône-et-Loire). Ses affluents sont à surveiller car l'espèce semble s'y installer progressivement, comme sur la Tille et son bassin versant (Côte-d'Or) ou la Grosne (Saône-et-Loire) sur lesquels l'Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL) a réalisé des prospections. Le Doubs et ses affluents font aussi l'objet d'une colonisation progressive de l'espèce, ainsi que le Coney (Haute-Saône) ou l'Azergues (Rhône). L'Établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône-Doubs a fait réaliser un état des lieux de la présence du Castor sur plusieurs sites Natura 2000 en Saône-et-Loire et dans le Jura.

L'Ain abrite toujours une population bien installée. Sur certains de ses affluents comme le Suran (Ain et Jura) ou la Bienne (Jura), elle semble plutôt stable, voire en légère régression sur certains secteurs. Là encore, les affluents de ces cours d'eau sont le lieu d'une colonisation progressive.

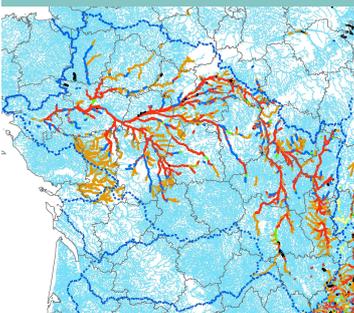
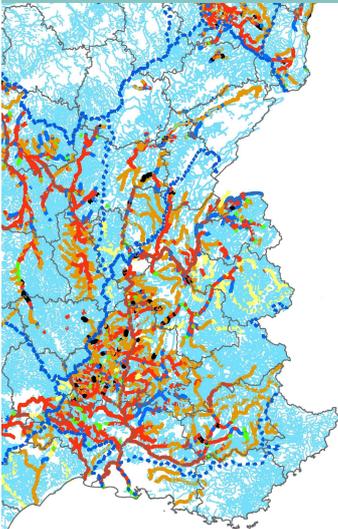
La présence certaine d'une famille a été détectée sur le Giers (commune de Saint-Romain-en-Giers), à la limite des départements du Rhône et de la Loire.

Le Castor poursuit sa colonisation progressive du bassin de la Durance. L'augmentation du débit réservé pourrait entraîner le déplacement de certaines familles. Un suivi devra être fait en 2015. Sur le Verdon, la population semble stagner, le barrage de Quinson (Alpes de Haute-Provence) restant infranchissable.

## 2. Bassin de la Loire et Charentes

L'édition en 2015 de la plaquette sur le Castor et la Loutre sur le bassin de la Loire par le réseau Mammifères aquatiques du bassin de la Loire dans le cadre du Plan Loire grandeur nature (voir page 12) a été à l'origine de la mise en œuvre de journées de prospections multi-partenariales en 2014. Cette action a permis de mettre à jour de façon détaillée les connaissances sur la répartition du Castor sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le Castor poursuit sa colonisation des affluents de la Loire et de leurs bassins



Prospéction dans les Deux-Sèvres — © ONCFS-SD 79

# I. Suivi des populations

versants, parfois jusqu'en tête de bassin : le Thouet (Deux-Sèvres, Vienne), le Havre (Loire-Atlantique), le Cher (Cher), le Cosson (Loir-et-Cher), l'Allier (Puy-de-Dôme et Haute-Loire), l'Aron et l'Alène (Nièvre), l'Arroux (Saône-et-Loire)...



Certaines opérations de prospection n'ont pas permis de relever d'indices de présence. C'est notamment le cas sur la Sèvre en Loire-Atlantique (les animaux ont peut-être remonté le cours d'eau jusqu'en Maine-et-Loire), sur l'Oudon en Mayenne, sur les affluents de l'Allier (des destructions de barrages ont été constatées), de la Dore et de la Sioule dans le Puy-de-Dôme ou sur la Bourbince en amont de Paray-le-Monial en Saône-et-Loire (présence d'un vannage automatique infranchissable).

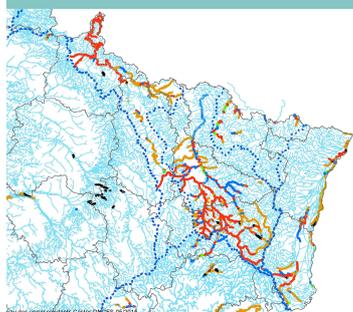
L'espèce n'est toujours pas présente de façon certaine sur la Loire en aval de Nantes, ni dans les Charentes.

### 3. Nord-est

La population du bassin du Rhin se maintient sur les sites connus, comme sur la Doller (Haut-Rhin), sur l'Ill (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et sur la Moder (Bas-Rhin). De nouveaux sites de présence ont été identifiés, notamment dans le secteur de Seltz (Bas-Rhin), dans le Sundgau (Ill, Largue et affluents), autour et à l'aval de Mulhouse (Ill) et sur le Vieux-Rhin entre Kembs et Breisach (Haut-Rhin).

La population du bassin de la Moselle est toujours très dynamique sur la Moselle et sur un grand nombre de ses affluents, jusqu'en tête de bassin versant. Plusieurs prospections conjointes avec le Groupe d'étude des Mammifères de Lorraine (GEML) ont abouti à la découverte d'indices de présence et ont permis de confirmer une nouvelle zone occupée sur la Vezouze à Fréménil (Meurthe-et-Moselle). La présence de l'espèce a également été signalée sur le ruisseau de Velle, sur le bassin du Brénon (Meurthe-et-Moselle). Un nouveau site a été découvert sur le bassin de la Sarre, sur la rivière Horn (Moselle). Il s'agit vraisemblablement d'individus provenant d'Allemagne.

Le bassin de la Meuse est occupé de façon discontinue. Dans les Ardennes, le Castor est bien présent sur la Meuse et certains affluents, depuis Givet à la frontière belge jusqu'à Martincourt-sur-Meuse vers l'amont. Dans le département de la Meuse, l'occupation est bien plus éparse. L'ONF a signalé le Castor sur un étang dans la forêt de Spincourt. Cette donnée nouvelle est isolée de l'aire de répartition connue : il est venu soit par le Loison, soit par l'Orne sur lesquelles aucun indice de présence n'a jamais été trouvé.



# I. Suivi des populations

## 4. Bassin de la Seine

Le bassin de la Seine n'abrite pas encore de populations importantes. L'espèce arrive progressivement, notamment par le Loing dans le Loiret et l'Yonne.

Durant l'été, la présence du Castor a été identifiée sur l'Aube dans la commune de Pécy-Notre-Dame.

Dans l'Aisne, la famille de Castor installée sur l'étang du Pas-Bayard (bassin versant de l'Oise) est toujours présente mais sans développement de la population, malgré l'absence de mortalités signalées. Contrairement à 2013, aucun indice n'a été découvert de l'autre côté de la ville d'Hirson. Les prospections dans le département du Nord limitrophe n'ont pas non plus permis de détecter d'indices de présence.



## 5. Bretagne

L'aire de répartition de la population bretonne de Castors n'a pas évolué en 2014. Les indices relevés cette année semblent même indiquer une légère diminution des effectifs sur l'Yeun Elez.

Une mise à jour du statut de la population est prévue en 2015 dans le cadre d'une convention avec le Groupe mammalogique breton (GMB).

## 6. Littoral côtier (Languedoc) et bassin de la Garonne

Sur le Vidourle (Gard), un suivi du Castor a été mis en place dans le cadre d'une convention entre le syndicat mixte du Vidourle et la cellule technique de la DIR Auvergne — Languedoc-Roussillon. Elle prévoit quatre prospections par an avec chacune quatre sorties pour couvrir l'ensemble du linéaire du cours d'eau.

Sur le bassin de la Garonne, la répartition de l'espèce n'a pas évolué sur les parties lozérienne et aveyronnaise (Tarn, Jonte). Aucun indice n'a été retrouvé lors des prospections sur la Rance (Aveyron). En revanche, le Castor a franchi le barrage de Rivière sur le Tarn. Il est donc susceptible de coloniser rapidement les départements situés en aval : Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne. Des référents départementaux ont été désignés dans ces SD. Ils participeront à la prochaine formation du réseau.

# I. Suivi des populations

## 7. Sauvetages et cas de mortalité

Un Castor sub-adulte a été récupéré par les sapeurs-pompiers de Nevers le 22 avril 2014 dans une rue de Nevers (Nièvre), perpendiculaire à la Loire. L'animal a été examiné au service départemental de l'ONCFS. Il présentait une légère blessure à la base du dos, probablement due à une collision routière. Après quelques soins, il a été relâché le jour-même dans la Loire, en aval de Nevers.

Un autre sub-adulte a été récupéré le 26 mai 2014 au fort de Dogneville (Vosges). Il aurait été déposé volontairement à cet endroit. Après 4 nuits de piégeage, l'animal a finalement été capturé (cage appâtée avec des pommes puis du castoréum) et a bénéficié d'une injection d'antibiotiques avant d'être relâché dans la Moselle avec l'accord de la DDT et de la DREAL. Il présentait quelques vieilles blessures : cicatrice à la base de la queue, traces de morsures sur le dos, un ongle manquant à une patte avant et un trou dans la palmure d'une patte arrière.



Sauvetage d'un Castor — © ONCFS-SD 88

63 cas de mortalité ont été signalés aux correspondants du réseau Castor. Pour 36 d'entre eux, la cause de mortalité a pu être déterminée ; il s'agit en majorité (27 cas) de collisions routières. Les autres sont dues à du braconnage (4 cas), à des noyades (2 cas), à des causes naturelles (2 cas) et à une prédation (1 cas).



Cause de mortalité indéterminée — © ONCFS-SD 69



# II. Suivi des dommages

## 2. Bilan des constats 2014



Département	Bassin hydrographique	Nombre de constats
Aveyron	Garonne	2
Allier	Loire	3
Indre-et-Loire	Loire	1
Loir-et-Cher	Loire	3
Loiret	Loire	2
Maine-et-Loire	Loire	2
Nièvre	Loire	2
Saône-et-Loire	Loire	1
Deux-Sèvres	Loire	2
Ardennes	Rhin	3
Meurthe-et-Moselle	Rhin	1
Vosges	Rhin	3
Ain	Rhône	1
Ardèche	Rhône	5
Drôme	Rhône	10
Gard	Rhône	10
Isère	Rhône	2
Savoie	Rhône	2
Haute-Savoie	Rhône	4

Le Castor continue de causer des dommages aux activités humaines par des déprédations directes (dégâts à l'arboriculture, aux vergers...) ou indirectement (inondations dues aux barrages).

**Les dégâts sur les plantations** restent une problématique parfois importante .

Une question a été soulevée en Lozère par le Syndicat mixte des gorges du Tarn concernant les risques de chutes d'arbres (coupes et écorçages d'arbres de haut jet) au regard de la sécurité des usagers de cours d'eau très touristiques, dans un secteur sen-



## II. Suivi des dommages

sible à des crues violentes. Cette problématique particulière fait l'objet d'une concertation entre les différents partenaires (Syndicat mixte, DDT, ONCFS) pour trouver un mode de gestion permettant de limiter ces risques.

**La question des barrages** est de plus en plus prégnante au fur et à mesure de la progression de l'espèce vers les têtes de bassins versants : en colonisant des cours d'eau de plus en plus petits, la construction de barrages est de plus en plus fréquente. Les conséquences de l'augmentation du niveau de l'eau sur les activités humaines sont diverses : inondation de parcelles agricoles, stagnation des eaux au niveau de captages d'eau potable, blocage d'évacuation d'eaux usées, inondation d'habitations ou de zones urbanisées... Mais la création de zones humides est aussi positive pour le milieu.

Des actions sont menées localement pour tenter de résoudre ces problèmes, comme dans la Meurthe-et-Moselle où un siphon a été installé au mois de juillet sur un barrage situé sur le ruisseau le Terrouin (commune de Trondes), afin de limiter l'inondation de 3000 m<sup>2</sup> de colza.



Pose d'un siphon — © ONEMA-SD 54

D'autres services départementaux ont proposé des écrêtements de barrages à problème, avec ou sans pose d'une clôture électrique (ex. : Allier, Isère, Rhône).

Il est possible d'intervenir en urgence sur un barrage, sans procédure de demande de dérogation au statut d'espèce protégée, en cas de force majeure (sécurité ou santé publique), sur décision administrative, comme dans la Drôme suite à la découverte de trois barrages successifs à proximité d'une station de captage d'eau potable (risque important de refoulement des eaux impropres à la consommation dans le réservoir).

L'habitat de reproduction et de repos du Castor est protégé au même titre que l'espèce elle-même. Difficile donc d'intervenir sur ces ouvrages et de proposer des mesures simples et efficaces. D'autant que la destruction pure et simple de ces barrages n'est souvent pas efficace, le Castor reconstruisant son ouvrage en quelques jours ! C'est notamment pour cette raison qu'un guide technique national est en cours d'élaboration au niveau national. Il sera basé entre autres sur les retours d'expériences locales.

À noter également que la convention avec le Conseil général de l'Aveyron pour la prise en charge financière des mesures de protection n'a pas été renouvelée. Il n'y a donc plus de subventions pour les plaignants.



Inondation de cultures — © ONCFS-SD 69

# III. Zoom sur...

## 1. Le Castor et la Loutre sur le bassin de la Loire

Par Paul HUREL, DIR Centre-Île-de-France.



Le réseau **Mammifères du bassin de la Loire** a vu le jour en 2005 dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. En liaison avec le Centre de Ressources Loire Nature et coordonné par la DIR Centre-Île-de-France de l'ONCFS, ce réseau d'observation thématique a pour finalité d'aider à évaluer la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes et à définir des priorités d'intervention au niveau du bassin versant.

Pour cela, le réseau présente deux objectifs spécifiques. Le premier est l'acquisition et la valorisation des connaissances sur certaines espèces patrimoniales, principalement le Castor et la Loutre d'Europe, mais aussi le Campagnol amphibie, les musaraignes aquatiques ou encore le Putois. Certaines espèces animales exotiques envahissantes sont également incluses dans ce réseau (Raton laveur, Vison d'Amérique). Le second vise au partage des connaissances avec un public varié (gestionnaires, décideurs, acteurs locaux, partenaires du réseau, grand public) par le biais d'outils et d'actions de communication adaptés.

En 2010, une synthèse des connaissances du réseau Mammifères du bassin de la Loire sur le Castor d'Europe et de la Loutre d'Europe a été réalisée. Cet ouvrage collectif répondait à ce double objectif du réseau et mettait à jour la répartition de ces deux espèces sur le bassin de la Loire.

Début 2015, après cinq années de suivis sur le terrain, une actualisation de cette synthèse a été faite. Elle résulte de la mutualisation des informations existantes chez près d'une centaine de partenaires du réseau et de l'application d'un protocole standardisé de synthèse des données. Des généralités sur la biologie du Castor et de la Loutre y sont exposées, accompagnées de préconisations de gestion des milieux en leur faveur.

La répartition des deux espèces à la fin de l'année 2014, voire début 2015 pour certains départements, est ensuite détaillée par département, en présentant les priorités d'action et les perspectives du réseau en fonction du contexte local. Une cartographie dynamique est accessible sur le site internet du Centre de Ressources Loire Nature ainsi que sur le portail cartographique du site internet de l'ONCFS.

*Ouvrage collectif, HUREL P. (coord). 2015. Le Castor et la Loutre sur le bassin de la Loire. Synthèse des connaissances 2014. Réseau Mammifères du bassin de la Loire, ONCFS, Plan Loire Grandeur Nature, 84p.*

# III. Zoom sur...

## 2. *Plan régional d'actions de Lorraine*

*Par Marie-Laure Schwoerer, DIR Nord-Est.*

Compte-tenu de l'évolution de la population de Castors en région Lorraine et des difficultés de gestion de plus en plus fréquemment rencontrées, il est apparu nécessaire de faire le point sur la connaissance de cette espèce et de définir les actions à mettre en œuvre afin d'améliorer la cohabitation avec cette espèce en Lorraine. Ainsi l'élaboration d'un plan régional d'actions « vivre avec le castor en Lorraine » a été engagée en 2014.

Le pilotage de ce projet est assuré par la DREAL Lorraine et la rédaction du plan d'actions a été confiée à l'ONCFS, avec le soutien financier de la DREAL.

Une stagiaire de master 2, Ambre Deliencourt, a réalisé un travail de synthèse bibliographique et a participé à la rédaction de la première partie du document consacrée à l'état des connaissances. Elle a également mené une enquête auprès des principaux acteurs concernés par l'espèce afin, d'une part, d'évaluer le niveau de connaissance autour de l'espèce, de son suivi et de sa gestion, et, d'autre part, d'identifier la perception de l'espèce et les attentes des acteurs dans le cadre de ce plan.

La deuxième partie du document sera consacrée à l'état des lieux des situations de conflit et des solutions envisageables.

Enfin, la troisième partie présentera les actions proposées sous forme de fiches. Une liste d'une trentaine d'actions a été arrêtée par le comité de pilotage fin 2014. La restitution du document est prévue pour la fin du premier semestre 2015.

## 3. *Prélèvements et analyses génétiques*

L'ONCFS n'a plus de programme national en cours nécessitant la collecte de cadavres ou de prélèvements de tissus de Castor. Les agents ne sont donc plus habilités à faire de telles récoltes de cette espèce protégée, hors réseau SAGIR (le Castor n'est pas listé dans l'arrêté ministériel du 11 février 2014).

Si des programmes sont envisagés en fonction des besoins, il faudra s'assurer que la structure porteuse est détentrice des autorisations *ad hoc*. Les coûts engendrés par ces éventuels programmes seront à la charge de cette structure porteuse.

# III. Zoom sur...

## 4. *Éléments juridiques*

Cette année encore le réseau a sollicité la direction de la police pour des questions réglementaires. Merci à Philippe Landelle pour ses réponses !

La première relève de la notion de ***perturbation intentionnelle*** de l'espèce (se référer à la note de la direction de la police du 11 avril 2011).

Le propriétaire de plan d'eau a subi des dommages sur des arbres plantés sur sa propriété. Des constats ont été réalisés en 2011 et 2013, mais il a refusé de mettre en place les mesures de protection préconisées par l'agent du SD.

Pour empêcher les animaux de continuer à s'attaquer à ses arbres, le propriétaire a décidé de planter de longs clous dans les troncs – avec peu de succès, des clous ayant été retrouvés parmi les copeaux de bois au pied des arbres !

Cette pratique peut-elle être considérée comme une perturbation intentionnelle de l'espèce ?

L'annexe XVI de la circulaire DNP/CFF N° 2008-01 du 21 janvier 2008, relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages, définit la perturbation intentionnelle comme une action pouvant avoir un impact sur la biologie de l'espèce considérée, sa reproduction, et donc sur son état de conservation et son aire de répartition.

L'action décrite ne peut donc pas être décrite comme une perturbation intentionnelle car il faudrait apporter des éléments objectifs prouvant l'impact sur l'état de conservation de l'espèce.

Cependant, cette pratique peut provoquer des blessures à une espèce protégée. Elle tombe alors sous le coup du délit de l'article L. 415-3 du code de l'environnement, dans sa dimension de tentative. L'article 121-5 du code pénal envisage deux situations pour définir une « tentative » : lorsqu'elle n'a manqué son effet qu'en raison de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur ou lorsque l'infraction a échoué parce que son auteur a manqué son objectif (on parle « d'infraction manquée »). L'intention du coupable doit alors être corroborée avec des éléments matériels précis et articulée autour d'un lien de causalité direct et immédiat.

## III. Zoom sur...

La seconde pose la question de **conflit réglementaire** entre deux mesures.

L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 interdit la destruction des barrages de Castor, en tant qu'habitat d'espèce protégée. D'autre part, l'article L. 215-14 du code de l'environnement prévoit que « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau [:] maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique [...], notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements ». Le barrage d'un Castor, en empêchant l'écoulement des eaux, pourrait être considéré comme un embâcle. N'y a-t-il pas alors de conflit entre les deux réglementations ?

Ces mesures doivent être prises dans une approche systémique liée à l'état écologique et au cycle biologique du milieu : il n'y a pas de conflit réglementaire. D'autre part, le barrage de Castor ne fait pas obstacle à l'écoulement de l'eau et est un élément particulier assurant l'équilibre du cours d'eau. Ainsi, même si un barrage peut constituer un embâcle naturel, il n'est pas visé par l'article L. 215-14 du code de l'environnement. La jurisprudence souligne que les obligations visées à cet article doivent prendre en compte les autres mesures réglementaires : la responsabilité des personnes publiques a été écartée pour les préjudices subis par une SCEA lors d'une inondation de vignes. Il n'a en effet pas été établi que les travaux d'entretien auraient permis de diminuer ou supprimer l'impact des inondations compte-tenu de l'existence d'une contre-pente et d'un seuil rocheux en aval freinant naturellement l'écoulement des eaux. En revanche, les terrains exploités par la SCEA se situent au voisinage d'un secteur à forts enjeux environnementaux (ZNIEFF) dans lequel toute modification du régime d'écoulement des eaux est susceptible d'avoir d'importantes répercussions écologiques. Il constitue de surcroît un champ d'expansion des crues traditionnel. Dans ces conditions, les personnes mises en cause n'ont commis aucune faute en ne réalisant pas immédiatement des travaux de curage du cours d'eau qui pouvaient perturber l'équilibre du bassin versant, sans présenter de garantie de succès en matière de lutte contre les inondations, et qui supposaient au préalable le montage d'un dossier complexe d'autorisation ou de déclaration de travaux au titre du code de l'environnement (TA de Poitiers – 9 juin 2011 – SCEA Petit contre le Préfet de Charente-Maritime et a. – requête n° 1000121).

Cette jurisprudence souligne qu'une intervention sur un barrage de Castor n'est pas interdite mais est soumise à une appréciation préalable de la nécessité d'intervenir, notamment au regard de l'urgence face à des risques imminents pour la population : si un barrage de Castor, du fait de sa nature d'embâcle naturel, est susceptible de poser un problème spécifique, le propriétaire ou le gestionnaire est soumis à la procédure de dérogation instituée par le livre IV du code de l'environnement.

# III. Zoom sur...

## 5. *Évolution de la cartographie*

En 2014 et 2015, le réseau Castor connaît des changements suite aux départs de Pierre-Marie Dubrulle et de Philippe Landry et aux arrivées de Yoann Bressan et Guillaume Body. Il doit donc s'adapter, en particulier sur l'organisation du transfert et de la gestion des données cartographiques.

Après une phase d'échanges avec les différents partenaires, cette organisation sera formalisée durant le second semestre 2015.

Le but reste le même : connaître au mieux et le plus réactivement possible l'état de la population de Castors en France. C'est l'élément fondamental de toute la gestion de la problématique liée à l'espèce : identification des fronts de colonisation pour anticiper au mieux les problèmes éventuels, cohérence des arrêtés préfectoraux relatifs au piégeage, suivi de l'état de conservation de l'espèce pour s'assurer du respect de nos engagements internationaux...

## 6. *Procédures engagées*

Dans les Vosges, plusieurs rappels ont été réalisés auprès de propriétaires suite à des dégradations de barrages ou de captures (ou tentatives de captures) de Castors.

En Rhône-Alpes, deux procédures ont été réalisées par les services départementaux :

- en Ardèche : découverte d'un « piège » particulier réalisé dans un champ de maïs. Il s'agissait d'une tranchée de 25 m de long et 2 m de profondeur, équipée d'entonnoirs en grillage aux deux extrémités. L'exploitant a été verbalisé après enquête pour chasse de gibier dont la chasse est interdite, chasse à l'aide d'engin, mode et moyen prohibé et enlèvement ou capture (tentative) d'espèce animale protégée.



Piège creusé dans un champ de maïs — © ONCFS-SD 07

- dans la Drôme : découverte d'un cas de destruction d'un Castor à l'aide d'engins prohibés (sept collets de fabrication artisanale). L'auteur a pu être identifié et le cadavre retrouvé enterré dans un tas de compost (mise à mort à l'aide d'une fourche à fumier).

# III. Zoom sur...

## 7. Appuis techniques

Les services départementaux et régionaux de l'ONCFS ont une nouvelle fois apporté leur expertise technique aux administrations, aux collectivités et à des entreprises, dans le cadre de la lettre de mission du MEDDE ou de conventions particulières.

C'est notamment le cas du service départemental de l'Isère qui apporte son expertise au Syndicat mixte des berges de l'Isère depuis plusieurs années lors d'opérations de démantèlement de terriers pour l'entretien des berges de l'Isère et de la Romanche. Ainsi quatre agents ont supervisé la destruction de plusieurs terriers en septembre-octobre.



Démantèlement de terrier sur la Romanche — © Y. Bressan

Différents SD sont intervenus pour conseiller des maîtres d'ouvrages avant la réalisation de travaux : le SD de l'Ardèche mandaté par la CNR pour l'aménagement du lit du Dolon, le SD des Alpes de Haute-Provence pour le Conseil général avant des travaux sur l'Asse, le SD des Vosges pour la commune de Chantraine pour l'aménagement du lac communal, le SD de l'Allier auprès de la DREAL Auvergne concernant des travaux sur la digue de l'étang de Picuze, le SD du Gard pour le carrier GSM Italicementi sur les mesures à mettre en œuvre avant le comblement d'une carrière, le SD d'Indre-et-Loire par la mairie de Parçay-sur-Vienne pour des problèmes d'inondations par des barrages...

Dans le cadre du projet du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais de réintroduction du Castor sur le territoire du PNR de l'Avesnois, la cellule technique de la DIR Nord-Ouest et le SD du Nord participent aux réunions du groupe de travail pour apporter leur expertise technique et réglementaire.

Par ailleurs, le SD de l'Aveyron poursuit sa collaboration sur le projet tutoré d'étudiants de BTS 2A GPN sur la mise en place d'un protocole expérimental d'évaluation des services rendus par le Castor.

# IV. Annexes

## 1. Liste des correspondants du réseau

MEMBRES DU RESEAU DE CORRESPONDANTS CASTOR					
Département	NOM Prénom	Structure	Formation	Adresse	
Ain (01)	LAPORTE Jean-Christophe	ONCFS - SD	1992	Montfort - 01330 Birieux	
	MATHIEU Pascal	ONCFS - SD	1996		
	RUAT Jacky	FDC	1998		
Aisne (02)	NIANGNOT Christophe	ONCFS - SD	2009	9, ruelle Morin - 02000 Laon	
	GUIGNAULT Jean-François	ONCFS - SD	1994		
Allier (03)	PUISSAUVÉ Philippe	ONCFS - SD	2007	Pavillon des Marronniers - Rue Aristide Briand - 03400 Yzeure	
Alpes de Haute-Provence (04)	FAURE Emmanuel	ONCFS - SD	2012	La Piaçette - BP 47 - 04170 Saint-André-les-Alpes	
Hautes-Alpes (05)	ROSSI Marcel	ONCFS - SD	2006	Micropolis - La Bérardie - Belle Aureille - 05000 Gap	
	CARTET Thierry	ONCFS - SD			
	SEGUIN Pierre	ONCFS - SD	1997		
Ardèche (07)	METRAL Jacques	ONCFS - SD	1988	2, place des Mobiles - BP 613 - 07003 Privas cedex	
	MARJON David	ONCFS - SD			
	AMBLARD Denis	FDC	1988		
Ardennes (08)	DAPVRIL Lucien	ONCFS - SD	2000	L'Escrinet - 07200 Saint-Etienne de Boulogne 13, rue Paubon - 08270 Saulces Monclin	
	BOIS Jean-Pol	Naturaliste			
	MARCHANT Roger	Naturaliste			
Aube (10)	PLOUVIEZ Patrick	ONCFS - SD		2, mail des Charmilles - 10000 Troyes	
Aveyron (12)	CAZABONNE Guy	ONCFS - SD	1990	Rés. Des Chrysalides - 100, bd des Tamaris - 12850 Onet-le-Château	
	PRIVAT Gilles	ONCFS - SD	2011		
Bouches-du-Rhône (13)	DEHARO Christian	ONCFS - SD	1992	890, chemin de Bouenhoure Haut - 13090 Aix-en-Provence	
	CLOITRE Philippe	ONCFS - SD			
Calvados (14)	LEGRAND Sébastien	ONCFS - SD	2010	Rue du Presbytère - 14206 Saint-Georges-d'Aunay	
	GROSBOIS Xavière	ONCFS - DIR NO	2011		
Cher (18)	RENAUD Christophe	ONCFS - SD	2002	6, place de la Pyrotechnie - CS 20001 - 18019 Bourges cedex	
	ROYER Dominique	ONCFS - SD	2009		
	VERITA Jean-Luc	ONCFS - SD	2006		
Côte-d'Or (21)	FOULETEL Laurent	ONCFS - SD	2011	57, rue de Mulhouse - 21160 Dijon	
	LAGRESLE Laure	ONCFS - SD			
	FERRIER Christophe	ONCFS - DIR BFC	2008		
Doubs (25)	BABSKI Simon-Pierre	Naturaliste		7, clos des Noyers - 25530 Vercel	
	COURBET Sébastien	ONCFS - SD	2008		
	DUBAT Benjamin	ONCFS - SD			
Drôme (26)	MERLE Claude	ONCFS - SD	1988	148, rue de la Vigne - Quartier Brunel - 26400 Eure	
	MAURIN Xavier	ONCFS - SD	1990		
Eure-et-Loire (28)	LANDIER Bruno	ONCFS - SD	2002	31, rue des Carnières - 28120 Berchères-les-Pierres	
Finistère (29)	CARIOU Pascal	ONCFS - SD	1996	2, bd du Finistère - CS 96018 - 29325 Quimper cedex	
	PERREON Dominique	ONCFS - SD	1996		
Gard (30)	LOMBARDI Thierry	ONCFS - SD	2006	19 bis, avenue du Général C. Martin - 30190 La Calmette	
	NEMPONT Gabriel	ONCFS - SD	2007		
	GREVE Frédéric	ONCFS - SD	2011		
	CAUZID-ESPERANDIEUR Alain	ONCFS - SD			
Haute-Garonne (31)	TERNAT Raymond	FDC		182, route de Sauve - BP 57012 - 30910 Nîmes cedex 2 18, rue Jean Perrin - Actisud, bât. 12 - 31100 Toulouse	
	MOURA Christian	ONCFS - SD			
Hérault (34)	VALLIER Jean-Gabriel	ONCFS - SD	2006	Les portes du soleil - 147, avenue de Lodève - 34990 Juvignac	
	VUITON Catherine	ONCFS - SD	2011		
Indre (36)	THEBAULT Gilles	ONCFS - SD	1998	Cité administrative - Bât. R - Bd Georges Sand - 36000 Châteauroux	
	LAMY Joël	ONCFS - SD	2011		
	CUISINIER Jérémy	ONCFS - SD	2012		
Indre-et-Loire (37)	DERRE Franck	ONCFS - SD	1996	9 bis, avenue de la Gare - 37250 Montbazou	
	HOLLARD Ingrid	ONCFS - SD	1998		
	GAUTHIER Philippe	ONCFS - SD	2002		
Isère (38)	VERRIER Patrice	ONCFS - SD	1992	87, chemin de l'Eglise - 38690 Bévenais	
	BOUCHET-VIRETTE Frédéric	ONCFS - SD	1996		
Jura (39)	BLIN Laurent	DDT	1988	17, boulevard Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble cedex 9	
	MEUNIER Cyril	ONCFS - SD	2006		
	SIMON Jean-Luc	ONCFS - SD	2011		
Loir-et-Cher (41)	VADE Jean-Yves	ONCFS - SD	1994	17, rue de l'Industrie - 41220 Saint-Laurent-Nouan	
	CAILLE David	ONCFS - SD			
Loire (42)	FORESTIER Gérard	ONCFS - SD	1990	60, rue de la Mairie - BP 12 - 42600 Champdieu	
	MOREL Frédéric	ONCFS - SD	1990		
	PACALET Pierre	ONCFS - SD	1990		
	DELAYRE Dominique	ONCFS - SD	2009		
	CARRIC Kristell	ONCFS - SD	2009		
	SYLVESTRE Frédéric	ONCFS - SD	2009		
Haute-Loire (43)	CHAVAS Gilles	FDC	1990	Impasse Saint-Exupéry - 42160 Andrézieux-Bouthéon	
Loire-Atlantique (44)	TESSIER Olivier	ONCFS - SD	2000	Place de la Mairie - 43320 Loudes	
Loiret (45)	DROUYER Luc	ONCFS - SD	2007	5, rue Agena - 44470 Carquefou	
Lozère (48)	LERALE Bernard	ONCFS - SD	2006	19 bis, rue du Civet - 45150 Jargeau	
	FOUBERT Dominique	PN Cévennes	1990		
Maine-et-Loire (49)	GAILLARD Bernard	PN Cévennes	2002	PN des Cévennes - BP 15 - 48400 Florac	
	CHAUTARD Michel	ONCFS - SD	2012		
	GRANGEARD François	ONCFS - SD	2006		
Manche (50)	BOISSET Martial	ONCFS - SD	2012	5, route du Chapitre - 48000 Mende	
	GUERET Nicolas	ONCFS - SD	2012		
Marne (51)	MASSARD Laurent	ONCFS - SD		18, avenue de la République - 50200 Coutances	
	FORMET Jean-Pierre	Naturaliste			
Haute-Marne (52)	TARTIER Yves	ONCFS - SD		ZAM - Rue de l'Aubépine - 51520 La Veuve	
	BRENANS Patrice	ONCFS - SD			
Mayenne (53)	NEIGE Francis	ONCFS - SD	2009	Rue de la Fontaine - 52340 Biesles	
	SCHWEYER Jean-Baptiste	ONEMA - SD	2007		
Meurthe-et-Moselle (54)	MARULA Cédric	ONEMA - SD	2010	Z.A. du Berry - 53470 Martigné-sur-Mayenne	
	QUEUGNEAU Sébastien	ONCFS - SD	2011		
	FOUCAUT François-Xavier	ONCFS - SD	2012		
	ARTS Jean-Luc	ONCFS - SD			
Meuse (55)	SCHWEYER Jean-Baptiste	ONEMA - SD	2007	2, cottage des saules - 54230 Chavigny	
	MARULA Cédric	ONEMA - SD	2010		
Moselle (57)	GREVIN Jean-Louis	ONCFS - SD	2007	12 bis, rue des Bosquets - 54300 Lunéville	
	HUMBERT Gilles	FDC			
	RIOUX Christophe	ONCFS - SD	1991		
Nièvre (58)	BOUE Serge	ONCFS - SD	2006	1, place Exelmans - 55000 Bar-le-Duc	
	LAMIRAULT Sophie	ONCFS - SD	2011		
	MAZOUNI Didier	ONCFS - SD	2010		
Nord (59)	MAZOUNI Didier	ONCFS - SD	2010	11, route Nationale - 59530 Louvignies-Quesnoy	
Puy-de-Dôme (63)	BERARD David	ONCFS - SD	2006	Z.A. de Perache - 63114 Coudes	

# IV. Annexes

MEMBRES DU RESEAU DE CORRESPONDANTS CASTOR				
Département	NOM Prénom	Structure	Formation	Adresse
Bas-Rhin (67)	NONNENMACHER Gilles	ONCFS - SD	2000	Au bord du Rhin - 67150 Gerstheim
	WILHELM Jean-Luc	ONCFS - DIR NE		
	JUNG Patrick	FDC		Chemin de Strasbourg - 67170 Geuderthaim
	PETER Claude	Ville de Sélestat		9, place d'Armes - BP 40188 - 67604 Sélestat cedex
	BLATTNER Agnès	Naturaliste		
Haut-Rhin (68)	MARTIN Christophe	Naturaliste GEPMA		8, rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
	BUDENDORF Carine	ONCFS - SD	2011	
	WOLFERSERGER Marc	ONCFS - SD	2009	3, faubourg de Belfort - 68700 Cernay
	MEHR Jean-Pierre	Brigade verte		92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 Soultz
	AGOSTINI Alexia	Naturaliste		
Rhône (69)	LAURENT Alain	Naturaliste		
	BOICHUT Henri	ONCFS - SD	2006	282, avenue des Charmilles - 69490 Gleizé
	RICHIN Alexandre	ONCFS - SD	2014	
Haute-Saône (70) et Territoire de Belfort (90)	BRIDE François	FDC	1993	1, allée du Levant - 69890 La Tour-de-Salvagny
	ROCH Olivier	ONCFS - SD	2006	27 bis, rue de l'Eglise - Etage 1 - 70170 Port-sur-Saône
Saône-et-Loire (71)	HUE Thierry	ONCFS - SD	2009	
	GOULONROY Christophe	ONCFS - SD	1994	
	RAJOT Jean-Claude	ONCFS - SD	1998	14, rue des Prés - 71300 Montceau-les-Mines
	BOURGOING Sébastien	ONCFS - SD		
	REVELLON Alexis	AOMSL		2, rue Alphonse Daudet - 71100 Chalon-sur-Saône
Sarthe (72)	BICHON Jean-Luc	ONCFS - SD	2002	19, bd Paixhans - 72000 Le Mans
Savoie (73)	JOLY Jean-Pierre	ONCFS - SD	1998	
	DALLA COSTA Sandrine	ONCFS - SD	2010	Le Maillet - 73220 Aiton
Haute-Savoie (74)	GRUFFAT Alain	ONCFS - SD	1992	
	LOZE Laurent	ONCFS - SD	2002	90, impasse des Daudes - 74320 Sevrier
	DECOURCELLE David	ONCFS - SD	1998	
Deux-Sèvres (79)	DAHAI Tony	ONCFS - SD	2002	51, route de Saint-Maixent - 79220 Champdeniers
	COREAU Damien	ONCFS - CNERA AM	2012	
Tarn (81)	MAURIES Francis	ONCFS - SD	1998	Cité administrative - 20, avenue du Maréchal Foch - 81000 Albi
Tarn-et-Garonne (82)	VOINSON Christophe	ONCFS - SD		70A, route de Montauban - 82710 Bressols
Var (83)	LIBERSAT Jean-Pierre	ONCFS - SD	2006	399, avenue Paul Arène - 83300 Draguignan
Vaucluse (84)	BLANC Renaud	ONCFS - SD	2006	117, allée du centre tertiaire - 84800 Lagnes
	DEBENEST Daniel	FDC	1988	La Concorde - 345, rue Pierre Seghers - 84000 Avignon
Vendée (85)	BOUFFANDEAU Jean-Marc	ONCFS - SD		Parc Vendéopôle - Avenue des Fresnes - 85210 Saint-Hermine
Vienne (86)	GAUVIN Jean-Michel	ONCFS - SD	1998	
	POUVREAU Mariène	ONCFS - SD	2006	255, route de Bonnes - 86000 Poitiers
	FAUBERT Frédéric	ONCFS - SD	2012	
Haute-Vienne (87)	SERIEYS Richard	ONCFS - SD	2012	Z.I. Nord - 11, rue Auguste Comte - 87250 Limoges
	CLEMENT Alain	ONCFS - SD	1994	
Vosges (88)	GUIGUITANT Stéphanie	ONCFS - SD		19, rue Juliette Ménéteau - 88140 Bulgneville
	CHARDIGNY Chiona	ONCFS - SD		
	HERAULT Laurent	ONCFS - SD	2002	90, avenue Jean Jaurès - 89400 Migennes
Yonne (89)	GRIMALDI Cécile	ONCFS - SD	2009	30, rue de la Forêt - 77160 Chenoise
	HERBE Didier	ONCFS - SD	2000	

## 2. Interlocuteurs régionaux

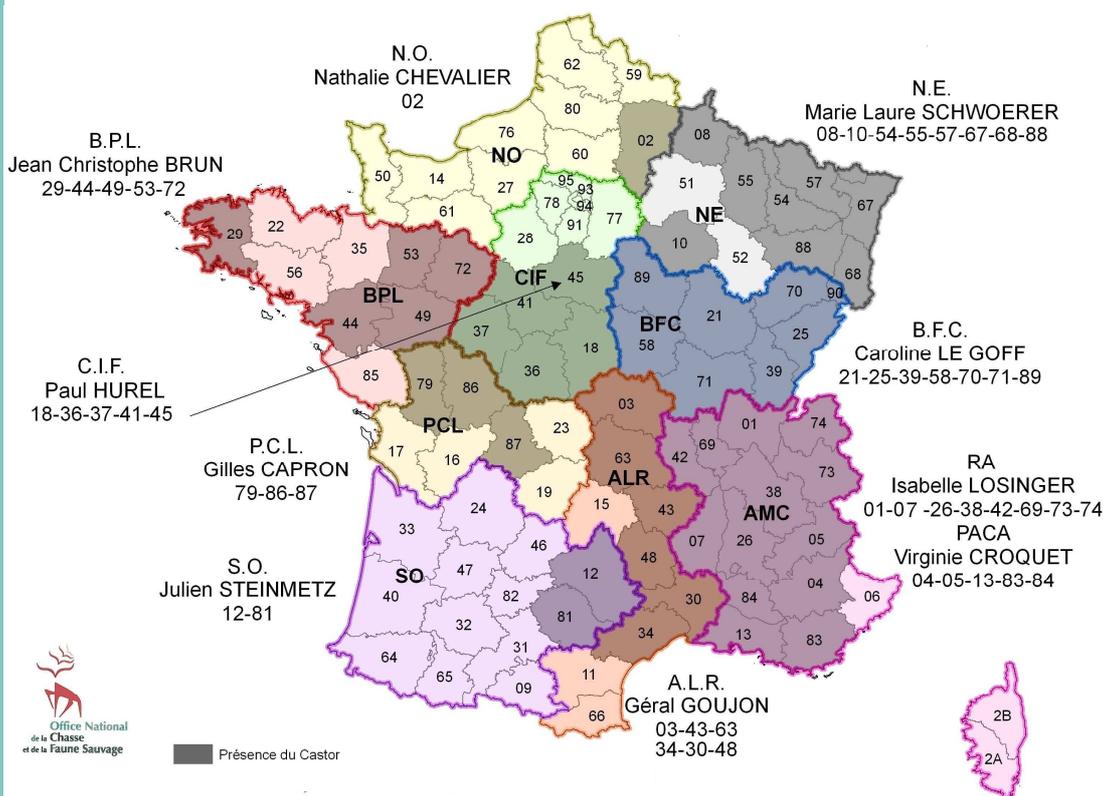
Coordination nationale :

**Yoann BRESSAN**

Contact : Station de la Dombes –  
01330 Birieux

04 74 98 31 98 – 06 78 42 87 15

yoann.bressan@oncfs.gouv.fr



# IV. Annexes

## 3. Évènementiel et sensibilisation du public

Le Castor a été au centre d'animations et de manifestations, notamment lors d'une conférence à Châbons en Isère organisée par la Réserve naturelle nationale du Grand Lemps qui a rencontré un grand succès ! Une occasion pour Pierre-Marie Dubrulle de transmettre aux plus jeunes son expérience sur cette « petite » bête...



### Les mammifères de la Tourbière du Grand Lemps et la vie du Castor d'Europe

Lundi 26 mai. Salle des fêtes de Châbons

#### Programme

- + 18h00 : DAPNCHASSA : Les mammifères de la Réserve naturelle et les objectifs de gestion. Présentation de la Réserve.
- + 18h15 : FILM SUR LE CASTOR : Les Castors de la Loire par Pierre-Marie Dubrulle.
- + 18h45 : D'UN PROJET À UN CHÂBONS : Histoire du Castor d'Europe par Pierre-Marie Dubrulle, animateur du réseau de Castors d'Europe.
- + 19h00 : ÉCHANGE DE VUE : La plus belle occurrence grandeur nature de mammifères en France. Histoire de la Réserve du Grand Lemps.

Entrée libre  
Contact : 04 78 21 11 11  
www.oncfs.fr



En région Centre, le Castor a fait l'objet de plusieurs manifestations ou interventions : une exposition sur les mammifères aquatiques à Gy en Sologne (réseau Mammifères du bassin de la Loire) au mois de mai, un stand tenu par la cellule technique au centre de formation du Bouchet lors des journées du patrimoine, une intervention du SD d'Indre-et-Loire lors d'une formation des adhérents de la LPO en octobre et une exposition tenue par le SD du Loir-et-Cher à Saint-Aignan-sur-Cher en décembre.

Le SD du Maine-et-Loire est intervenu lors de deux réunions des comités locaux Natura 2000 à la Possonnière et à Anetz au mois d'octobre pour présenter l'espèce.

Le 37<sup>ème</sup> Colloque francophone de Mammalogie de la SFEPM et les 11<sup>èmes</sup> rencontres Bourgogne Nature « Mammifères sauvages — recolonisation et réémergence » d'octobre 2014 à Saint-Brisson ont fait l'objet de deux interventions sur le Castor de la DIR Bourgogne-Franche-Comté sur la reconquête nationale du Castor d'Europe et de l'AOMSL sur le Castor en Saône-et-Loire, histoire d'un retour et point sur la situation actuelle.

Au mois de mars, l'EPTB Saône et Doubs ont demandé au SD du Jura de participer à une sortie grand public de découverte du Castor à Petit-Noir. Les participants ont pu observer un terrier-hutte et un important chantier de coupe sur des saules.

# IV. Annexes



© G. Hallart - CPIE Pays de l'Aisne

Le CPIE des Pays de l'Aisne, en lien avec l'ONCFS, a monté une exposition sur le Castor, en complément du livret pédagogique élaboré en 2013. Cette exposition sera étoffée en 2015.

Au mois de novembre, une formation « Mammifères aquatiques du bassin de la Loire » a été organisée par la DIR Centre-Île-de-France à l'Écopole du Forez dans la Loire. Ces quatre jours ont permis de former des observateurs de terrain pour collecter les informations sur la présence du Castor, de la Loutre et d'autres Mammifères aquatiques de manière standardisée, de partager les connaissances sur ces espèces, les problématiques de gestion, les relations avec l'Homme et ses activités et de créer des liens entre les acteurs concernés par ces espèces pour enrichir les échanges au sein du réseau.

## FORMATION Stage du réseau mammifères de Loire

Depuis 2005, la Délégation interrégionale Centre - Île-de-France de l'ONCFS anime le réseau mammifères de Loire dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. Fort d'un partenariat avec plus de soixante structures, ce réseau permet notamment de synthétiser les données de répartition du castor d'Europe et de la loutre d'Europe sur le bassin de la Loire. Ce travail collectif a fait l'objet d'une publication en 2010 qui sera remise à jour au printemps 2015.

Seconde vocation de ce réseau, la formation des acteurs du bassin de la Loire à la reconnaissance des indices de présence des mammifères semi-aquatiques. Ainsi, comme chaque année, un stage est organisé par l'ONCFS avec le soutien financier de l'Europe et de l'Établissement public Loire. Cette formation permet d'accueillir des stagiaires provenant de différents horizons : associations de protection de la nature, communautés de communes, instances cynégétiques, établissements publics, bureaux d'études, etc.

En 2014, le stage s'est déroulé du 18 au 21 novembre, à l'écopôle du Forez, dans les locaux

de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA). Véritable partage d'expériences et d'approfondissement des connaissances, ce stage très apprécié a permis de traiter différentes espèces comme le castor d'Europe, la loutre d'Europe, le campagnol amphibie, les musaraignes aquatiques ou encore certaines espèces exotiques envahissantes comme le ragondin, le raton laveur, le chien viverrin et le vison d'Amérique. ■

Paul Hurel  
Cellule technique,  
Délégation interrégionale Centre - Île-de-France



© André Utimur - FRAPNA Loire

▲ Le stage annuel du Réseau permet d'accueillir des stagiaires provenant de différents horizons

ONCFS actualité n°109 / JANVIER - FÉVRIER 2015



Colloque suisse sur le castor 2014 pro natura

En Suisse, le Castor a réuni des gens de Suisse, de France, de Belgique et l'Allemagne lors d'un colloque organisé par ProNatura le 31 octobre à Fribourg.

Il s'agissait de présenter les questions posées par le retour du Castor et de rechercher un mode de gestion permettant d'allier la protection de l'espèce et de la biodiversité et la cohabitation avec les activités humaines en comparant les politiques appliquées dans différents pays européens.

Marie-Laure Schwoerer de la DIR Nord-Est et Yoann Bressan, coordinateur du réseau, ont participé à cette journée enrichissante. L'ensemble des documents relatifs à ce colloque sont disponibles auprès d'eux.

# IV. Annexes

## 4. Le Castor dans les journaux

Cette année encore, le Castor a attiré l'attention des journalistes un peu partout en France. Voici quelques exemples !

L'Est Républicain du 14 mars et du 4 avril 2014 :

L'EST RÉPUBLICAIN | VENDREDI 14 MARS 2014

### BANLIEUE SUD

## Neuviller-sur-Moselle Pour cohabiter avec le castor

Copieusement doté en gravières communales ou privées au bord de la Moselle, le territoire de la commune de Neuviller-sur-Moselle est un biotope privilégié pour le castor d'Europe introduit à Tonnoy et Flavigny en 1983 et qui, depuis, a colonisé tout le réseau hydrographique de la rivière jusqu'à Metz.

Sa connaissance et surtout les mesures de protection qui l'accompagnent font l'objet d'informations régulières à destination des utilisateurs du site de la part des partenaires institutionnels.

C'est dans ce contexte que s'est tenue, mardi, une réunion entre MM. Gueugneau pour l'ONCFS, Schweyer et Marula de l'ONEMA, Ablitzer pour le GEML (Groupe d'étude des mammifères de Lorraine) ; Patricia Thaize, adjointe au maire, et des locataires de l'étang voisin.

M. Schweyer présente la vie et les mœurs de ce gros rongeur et le cadre légal des mesures de protection de « cet artisan précieux » depuis avril 1981 en Europe jusqu'à sa transposition en droit français par l'arrêté du 23 avril 2007.

Ainsi, non seulement l'animal est protégé mais également son habitat et tout le biotope qui l'entoure comme les barrages sur les petits affluents ou ruisseaux nécessaires à ses incessants voyages nocturnes.

Pour les usagers hésitant entre leur devoir légitime de protection des berges et du bon écoulement des eaux et la cohabitation avec l'animal, le contact avec l'ONCFS s'avère donc indispensable. En cas de non-respect de cette réglementation, la note peut être salée : jusqu'à un an d'emprisonnement et 15.000 € d'amende.

Rien de tel que le contact direct et le dialogue entre tous les partenaires pour éviter les problèmes.



■ Dialogue pour protéger l'habitat.

## Environnement Le castor est de passage sur la Vezouze du côté de Fréménil. Il ne serait pas encore fixé Retour du rongeur à queue plate

QUELQUES INDICES du passage d'un castor dans la Vezouze ont été découverts il y a une dizaine de jours entre Ogéviller et Fréménil. Une prospection plus approfondie du jeune pêcheur à l'origine de la trouvaille - Adrien Crouzier, habitant à Fréménil et élève au lycée de Pixécourt - et de Denis Ablitzer du GEML (groupe d'étude des mammifères de Lorraine), a permis de mettre à jour plus d'une dizaine d'autres traces du gros rongeur.

Elles étaient réparties tout au long du lit de la rivière principalement et sur un de ses bras morts, de 500 m environ, dit « La Corne de la Panne ». En bordure de ce dernier, en contre bas d'un pont de fortune, le tronc d'un jeune arbre trempé dans l'eau (le castor se nourrit d'une trentaine d'espèces, surtout de la famille des salicacées, saules et peupliers). Il est encore accroché à son pied marqué de coups de dents, appelé « crayon ». A quelques mètres, un second tronc seul. « Voilà un premier signe de son passage », révèle Sébastien Gueugneau, agent de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune), dont l'une des missions consiste à rechercher la présence



■ Sébastien Gueugneau, agent de l'ONCFS, montre un petit arbre rongé dans un bras mort de la Vezouze, révélant la présence du castor.

de l'animal pour le recenser. « Ces traces datent sûrement de cet hiver, moment probable de son arrivée », précise l'agent. Les différentes traces trouvées étaient de même type avec des branchages coupés dont certains en biseau. D'autres ont été recherchés

comme les empreintes, les excréments, les restes de repas, garde-manger, toboggan, hutte, bois coupé flottant... sans résultat pour le moment. « Le castor semblerait être seulement de passage et pas encore fixé. » Ni vers l'aval, ni vers l'amont de la

rivière La Verdurette, à proximité, pourrait être un endroit pouvant aussi lui convenir.

Ce gros rongeur (jusqu'à 20 kilos), réintroduit depuis 1983 du côté de Tonnoy et Neuviller-sur-Moselle, « a d'abord colonisé l'amont de la Moselle », indique Sébastien

### Espèce protégée

► Le castor européen est une espèce protégée sur le territoire national. En droit français, il l'est par l'article L.411-1 du code de l'environnement et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007. Le fait de porter atteinte à la conservation de cette espèce animale est puni par un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende (à l'exception des perturbations intentionnelles).

► Si des dommages dus au castor sont constatés sur des parcelles privées (plantation de peuplier...) engageant un impact financier, un constat est possible auprès de l'ONCFS.  
Contact : 03.83.73.24.74.

Gueugneau. « Pour la Meurthe c'est plus récent, depuis 2010 environ. Sa phase d'expansion en amont en est aux balbutiements », dont font partie les affluents comme la Vezouze et la Mortagne. « C'est le premier cas signalé aussi haut », annonce l'agent de l'ONCFS. Selon lui, il pourrait s'agir d'un jeune mâle solitaire. Le voir : possible mais peu probable. A moins d'être comme lui, actif la nuit.

Xavier COLLIN

# IV. Annexes

Le *Dauphiné libéré* du 28 mai 2014 :

## LE GRAND-LEMPES

### Les petits chabonnais récompensés

En plus des visites animées par Jérémie et financées par le Conseil général, les enfants devaient créer une sculpture grandeur nature d'un mammifère. Grégory Maillet a présenté un diaporama sur les espèces : « En métropole il y a 108 espèces terrestres et 36 sur la tourbière. Et 13 possibles : le lynx, la loutre, le loup gris éventuellement l'élan et l'ours brun pourraient s'installer sur la réserve. Il est encore présent en Pologne où il se développe bien. Il se déplace vers l'Allemagne donc peut arriver chez nous un jour. L'aurochs, l'ancêtre des vaches et le tarpan, l'ancêtre des chevaux sont éteints mais ils ont vécu ici. D'autres deviennent rares : le campagnol amphibie, présent

sur la Tourbière, le crocose aquatique, le rat des moissons et le muscardin. Nous avons aussi noté l'arrivée du chien viverrin. Le castor est présent à Bourgoin. Il ne peut pas venir ici à cause de l'autoroute et de l'aéroport qu'il ne peut pas contourner. »

Après la diffusion du film de Thomas Bounoure, Les bûcherons de la Loire, Pierre-Marie Dubrulle, animateur du réseau national Castor à l'ONCFS a expliqué : « Le castor est le plus gros rongeur d'Europe, il pèse en moyenne 28 kg et vit environ 20 ans. Jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle, il était chassé pour sa fourrure, sa chair et le castoréum, une substance qu'il utilise pour marquer son territoire. Il est protégé depuis

1909. 12 individus ont été réintroduits entre 1974 et 1976 dans la Loire. Ils sont maintenant plus de 1000. » Vint ensuite la remise du prix. C'est Chabons qui l'a emporté avec 72 votes pour Junior le castor et René le sanglier des CE1 et 2. Le Grand Lempes et le lynx des CE2 ont remporté 33 voix, suivis par Albator le castor parlant de Burcin avec 25 votes, de Bizannes avec le muscardin et l'écureuil de CM1 et 2 et de Colombe, avec l'animal très coloré mais d'une espèce inconnue des CE1, CP et grandes sections avec 16 votes. Les sculptures seront exposées dans la salle des fêtes jusqu'à l'assemblée générale du conservatoire, puis rendues aux écoles.



Lundi, remise non pas d'une palme d'or mais d'un trophée en bois à la réserve : un véritable bout de tronçonné par un castor. Grégory Maillet, le conservateur et Marie Pierre Barani, le maire, ont accueilli une centaine d'enfants et leurs parents des écoles de Chabons, Colombe, Bizannes, Le Grand Lempes et Burcin pour clôturer le projet pédagogique de l'année sur le thème des mammifères.

La *Presse Bisontine* n° 153 d'avril 2014 :

## NATURE

NATURE Au bord du Doubs

### Des castors à Besançon !

Le rongeur a été aperçu sur l'île Malpas en face de Tarragnoz. Il s'agirait d'une petite colonie de jeunes individus. Plusieurs arbres abattus témoignent de leur présence.

Le castor investit la ville, qu'on se le dise. Une nouvelle étonnante pour les amoureux de la nature et tellement fraîche en ces temps où la politique et les coups bas empressent l'actualité. « La première observation que l'on nous a signalée remonte au 18 janvier. Deux arbres ont été grignotés sur l'île Malpas, cela confirme leur présence » confirme Guillaume Petitjean, coordinateur à la L.P.O. Franche-Comté, association

de protection et d'observation de l'environnement. Les traces de leur présence sur la petite île située entre les berges de Tarragnoz et du chemin de Mazargan sont visibles depuis la véloroute menant à Velotte. Deux arbres, à chaque extrémité de la petite île, ont subi les assauts des dents acérées de ces sympathiques rongeurs. Le castor arrive semble-t-il des bassins du Rhine et de la Saône et remonte progressivement les rivières. Deux

familles de castors étaient déjà présentes au bord du Doubs un peu plus en amont, sur la commune d'Avanne-Aveney. « Il est également présent depuis plusieurs années vers Dole » ajoute M. Petitjean. On confond souvent le castor avec son cousin le ragondin qui lui, a une queue ronde et non plate et qui ne mange que de l'herbe. Les arbres rongés ne laissent pas de place au doute. Les castors présents à Besançon



Le castor d'Europe a fait son apparition à Besançon (photo Mark Zekhuils).



L'île Malpas est visible de puis la véloroute.

seraient âgés de moins de deux ans, période où après avoir aidé à l'éducation de leurs "petits frères" ils sont renvoyés du terrier par les parents afin qu'ils aillent chercher un nouveau territoire. L'île Malpas serait donc pour ces jeunes un terrain d'exploration. Pour quelle raison le castor cherche-t-il peut-être à être domicilié sur l'île Malpas à Besançon ? « Le castor se reproduit dans un terrier-hutte qu'il fabrique lui-même. L'entrée de son terrier doit toujours être immergée, mais à un niveau

constant pour ne pas être inondé. Sur le Doubs, c'est compliqué. C'est pour cela que l'île Malpas paraît bien adaptée car grâce aux écluses présentes en amont, le niveau d'eau y est régulier. Vers Dole, à cause des inondations récentes, plusieurs petits s'étaient retrouvés noyés à cause des changements de niveau d'eau » ajoute le spécialiste qui souhaite lancer un appel au propriétaire de l'île afin d'échanger sur la présence de ces sympathiques castors. Le castor est le plus gros rongeur d'Europe, « il peut atteindre 1 mètre de longueur, sans la queue. Ces bâtisseurs hors pair sont capables d'abattre des arbres de 50 cm de diamètre. »

J.-F.H.

Un reportage de *France 3 Bourgogne* le 3 avril 2014 sur un chantier de l'AOMSL :



### A Chalon, on plante des saules pour les castors

Fixer les familles de castor qui ont élu domicile sur les îles de la Saône, freiner l'érosion des berges et offrir une leçon de choses grandeur nature aux enfants, voici les trois raisons qui ont conduit l'Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire à planter 2000 saules.

Par Michel Gillot Publié le 03/04/2014 à 16:58, mis à jour le 03/04/2014 à 17:20



On est venu en famille planter des boutures de saule en bord de Saône, à Chalon

Voilà donc l'explication de cette opération plantation de saules menée par l'AOMSL sur les bords de Saône. Porté par cette association, ce projet en faveur des castors et de la restauration des berges de la rivière a été retenu par la Fondation Yves Rocher, qui le soutient dans le cadre d'un programme national de plantations d'arbres.

Outres les promeneurs et les pêcheurs, les bords de Saône à Chalon ont donc vu ces jours ci arriver toute une bande de planteurs de saules.

Présent dès le néolithique et jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, le castor avait ensuite disparu des rivières de Saône-et-Loire, comme d'ailleurs de presque toutes les rivières françaises. Chassé pour sa fourrure, il a frôlé l'extinction au début du 20<sup>ème</sup> siècle avant de faire l'objet du premier décret de protection d'une espèce naturelle, pris en 1909. Il n'en restait alors plus que quelques dizaines de couples en basse vallée du Rhône. Depuis lors, peu à peu, ses effectifs se sont reconstitués et il a recommencé à coloniser les rivières qu'il avait fréquenté par le passé.

Voici quelques années, il est ainsi revenu sur la Saône, et même en plein Chalon, où il semble se plaire. Cette opération de plantation devrait conforter sa présence.

# IV. Annexes

La *Nouvelle République* du 21 octobre 2014 :



## Envahi par les castors, Parçay-sur-Vienne gronde

21/10/2014 05:46

Le castor « européen », espèce protégée et réintroduite dans les années 1970.

**Moustiques, mauvaises odeurs, inondations...** Les castors cristallisent la colère sur les bords de Vienne. A Parçay, l'heure est à la recherche d'un consensus.

A Parçay-sur-Vienne, la présence des castors vire au cauchemar. « Mes administrés en ont assez, ils veulent des réponses. » Dominique Jouanneau, maire de ce village de 650 habitants situé près de L'Île-Bouchard, le reconnaît : les castors occupent ses pensées depuis l'été.

Vendredi, une réunion de travail s'est tenue pour tenter de débloquent ce sujet devenu sensible. « Cela fait 8 ans que le problème est soulevé, mais nous n'avons aucune solution », regrette l'édile, impuissante.

"Pas grand-chose à faire"

« Réintroduits depuis une quarantaine d'années, les castors ont colonisé les affluents de la Loire et de la Vienne », constate Alain Laboue, de la Fédération départementale de groupements de défense contre les organismes nuisibles. Selon le réseau Castor, ils seraient dix, a maxima, à avoir élu domicile à Parçay.

Inondation des peupleraies, mauvaises odeurs, prolifération des moustiques... Les castors s'attirent des griefs réguliers. D'où le coup de colère de certains habitants.

Face à ces coups de sang, l'Office national des forêts, les spécialistes du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et les élus planchent sur des solutions de sortie de crise. Détruire les barrages ? Interdit, le castor étant protégé. En faire un point d'attraction pour le village ? Rien n'est encore décidé. « Il faut juste trouver le moyen de réduire ses nuisances », exhorte Dominique Jouanneau.

En clair : gommer ses dégâts sans chercher à le chasser.

Et pour y parvenir, les moyens manquent. « Hormis clôturer les parcelles pour empêcher l'accès des peupleraies aux castors, il n'y a pas grand-chose à faire », lâche Alain Laboue.

Au PNR, on se refuse à baisser les bras. Le dessein est même ambitieux.

Pour Olivier Riquet, chargé de mission Natura 2000 pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, « il va falloir faire du castor un atout, plutôt qu'un inconvenient ». Un consensus laconique. Satisfera-t-il la population ?

Les élus ne se sont pas fixé de calendrier pour agir. Mais, face à l'urgence, tout porte à croire qu'une prise de position sera actée d'ici à la fin de l'année.

Julien Coquet

Le *Républicain Lorrain* du 18 mai 2014 :

■ ENVIRONNEMENT

espèce protégée

## Des inquiétudes sur le retour du castor

Les pêcheurs ou les amoureux de la forêt sont inquiets de la réapparition du castor, le plus gros rongeur d'Europe, dans la vallée de la Horn, au Pays de Bitche, ou dans la vallée de la Blies, près de Sarreguemines.

Plusieurs dizaines d'arbres ont été abattus, notamment à Dorst. » Norbert Dervin, le maire de Waldhouse, un village du Pays de Bitche, est sur les dents. Il a peur. Comme tant d'autres amoureux de la forêt, de pêcheurs, qui sont angoissés du retour du castor, espèce qui avait disparu en France au début du XXe siècle, dans les vallées de la Horn et de la Blies. Le plus gros rongeur d'Europe, éradiqué par l'homme dès le XVIIe siècle, a été réintroduit en Sarre. Sur plusieurs cours d'eau, notamment la Blies, près de Blieskastel, en 1998. Et près de Hombach, tout près de la frontière franco-allemande, plus récemment.

Personne ne sait. « Les comptages sont compliqués à réaliser, observe Marie-Laure Schwoerer, membre de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, qui s'est pris de passion pour cet animal, car le castor est discret et vit la nuit. L'espèce s'organise en groupe familial, un couple fidèle, avec deux ou trois enfants. Il défend un territoire d'1 à 3 km et ne tolère pas d'autres individus. » Nous pourrions nous réjouir du retour du castor, qui marque une richesse de nos milieux naturels. Mais il n'en est rien.

### Les craintes

En première ligne, les pêcheurs sont sur le qui-vive. Angoissés. Car les castors s'approprient les cours d'eau et créent des barrages. « Cette peur est excessive, tempore Marie-Laure Schwoerer, car l'animal fait partie de notre



Marie-Laure Schwoerer, agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage insiste : « Le castor est un acteur de la renaturation. »

Photo RL

### Plusieurs colonies

Depuis, le mammifère colonise le nord du Pays de Bitche ou la région de Sarreguemines. Combien sont-ils aujourd'hui ?



Dans la vallée de la Horn, au nord du Pays de Bitche, plusieurs arbres ont été sectionnés par les castors.

Photo RL

faune. Il a toujours coexisté avec les poissons de la rivière. » Le retour du rongeur, herbivore de surcroît, ne modifiera donc en rien la faune piscicole.

Les défenseurs de la forêt sont aussi inquiets. Le mammifère, qui peut peser jusqu'à 30 kg, consomme chaque jour 700 g d'herbe. A la belle saison, il se nourrit de plantes, d'herbaccées. Mais le problème, c'est en hiver. Comme il n'hiverné pas, il est contraint et forcé de se chercher d'autres aliments. Il se met donc à consommer des écorces. « Il peut abattre un arbre en une nuit seulement », remarque un promeneur. « Ce n'est pas un dommage », rectifie Marie-Laure Schwoerer. Le castor est un élément de la chaîne alimentaire

naturelle. En plus, il existe des moyens de protéger les arbres, par des manchons, des grillages. »

### Un bien pour la nature

Le retour de ce rongeur fait donc débat. En Allemagne, « sa réintroduction n'a posé aucun problème, insistent des experts. Bien au contraire, les pêcheurs ont constaté avec satisfaction que les conditions biologiques s'améliorent et que la population des petits poissons augmente grâce aux refuges créés par les castors. » Un bienfait pour les milieux naturels.

Jonathan BREUER.

# IV. Annexes

Le *Courrier de l'Ouest* les 9 mars et 13 juillet 2014 :

► **Taizé**

**Le retour des castors**



Les dégâts provoqués par les castors sont considérables.

Il y a bien longtemps qu'on ne voyait plus de dégâts causés par les castors. Les propriétaires des plantations de peupliers en bordure de rivière constatent avec effarement les ravages provoqués par ce rongeur. A Ligaine, en bordure du Thouet, une plantation est ravagée à plus de 80 % et il semble que d'autres propriétés soient également touchées.

**Environnement Les castors font des dégâts**

13/07/2014 15:45



#ENVIRONNEMENT (RUBRIQUE/ENVIRONNEMENT) #MAINE-ET-LOIRE (LOCALISATION/MAINE-ET-LOIRE)

Ras le bol des castors ! » La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et les Jeunes agriculteurs pointent du doigt les barrages réalisés avec soin par les castors, une espèce protégée depuis 1968. Le pépiniériste beaufortais Philippe Jauneau se sent impuissant : « En deux ou trois nuits, ils peuvent abattre un arbre de 50 centimètres de diamètre ! Après, ils prennent les branches pour faire leur barrage, qu'ils consolident avec des mottes de terres ». Ces retenues leur permettent d'élever le niveau des rivières où ils nichent pour conserver leur habitation en eau et pouvoir circuler. Le problème, c'est qu'ils inondent des parcelles qui devraient être au sec et détruisent des peupleraies.

Le *Bulletin d'information des amis du PNR des Ardennes*, n° 20 d'avril 2014 :

## Le castor a bon dos

Régulièrement la presse fait état de dégâts occasionnés par le castor. Des arbres de belle taille sont abattus sans discernement.

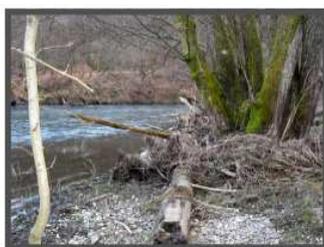
Puisqu'il est question d'arbre, n'est-ce pas celui qui cache une autre forêt, autrement dit un autre problème ? Épineux celui là !

La nature des sols étant bien différente sur chaque cours d'eau, nous nous contenterons d'en examiner pour cette fois la situation de la Semoy et sur un seul aspect, l'abattage des arbres.



La « victime », ici est un saule de quelques dizaine d'années, au lieu dit « Le Faucon » à Nohan sur Semoy, mais nous aurions pu prendre d'autres exemples ailleurs. Très remarqué par de nombreuses personnes, il semble poser problèmes alors que d'autres sur le même terrain et depuis plus longtemps sont couchés, déracinés et la terre emportée dans la rivière. Les colères de la Semoy vont à n'en pas douter réserver le même sort à bien d'autres saules, aulnes, etc.. Des embâcles sont déjà formés et continueront de se multiplier, les conséquences négatives des crues amplifiées !

Par Jean Pol BOIS,  
Société d'histoire naturelle  
des Ardennes



Quand au saule coupé, si la partie négligée par le castor risque d'être emmenée lors d'une prochaine crue, il va rejeter sous forme de buisson car faisons confiance au cantonnier des rivières pour le visiter de nouveau et en limiter le développement. Le système racinaire étant préservé la rive sera renforcée.

Le castor ne viendra pas à bout des autres arbres, alors ? Après plusieurs dizaines d'années de non entretien des bords des rives des cours d'eau, chacun peut constater les nombreux arbres entiers, branches sur lesquelles viennent s'empiler d'autres débris entravant le lit des rivières.



Voici une carte postale des années 1900 du lieu examiné, pas différent de bien d'autres endroits dans son évolution. Remarquons l'absence d'arbres le long de la Semoy, mais de prairies couvrant le sol sans obstacles aux crues et préservant en partie les sols de l'érosion. L'homme aurait-il perdu certaines relations avec la nature, au point d'en oublier les fondamentaux.

Le ressenti prend parfois le pas sur la réalité des faits, faisons en sorte que le castor n'en fasse pas les frais !

Il est parfois nécessaire de préserver certains arbres notamment les fruitiers de la visite du plus grand rongeur d'Europe, nous l'aborderons dans un autre article...



# IV. Annexes

Mais on parle aussi du retour du Castor chez nos voisins européen, notamment en Angleterre où le Castor fait son retour après cinq siècles d'absence !

*Libération* du 28 février 2014 :

<http://www.liberation.fr/terre/2014/02/28/les-castors-sauvages-de-retour-en-angleterre...> 24/04/2015

## Les castors sauvages de retour en Angleterre après 500 ans

VIRGINIE BALLET 28 FÉVRIER 2014 À 15:31

**VENDREDI, VIE SAUVAGE** Trois individus ont été récemment observés dans le sud-ouest du pays, une première depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Cinq-cents ans après, ils reviennent sur la terre où ils étaient autrefois féroce ment chassés. Ils sont trois, ont la dent acérée et le pelage luisant. Eux, ce sont des castors d'Europe (*Castor fiber*) récemment observés dans le comté anglais de Devon (Sud-Ouest du pays), comme le rapporte notamment le Guardian ce jeudi. Les rongeurs sauvages ont été vus barbotant et grignotant dans l'étrangement nommée «River Otter» («rivière loutre», en français), située dans l'est du comté.

Des experts cités par le *Guardian* estiment qu'il s'agit d'une découverte «*de la plus haute importance*», le castor ayant en effet disparu des écrans radars en Angleterre depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, chassé qu'il était pour sa viande et sa fourrure. Depuis, il a été réintroduit à divers endroits du territoire britannique, notamment en Ecosse et au pays de Galle. Soit bien loin de la zone où ils ont été à nouveau observés.

Un premier castor avait été aperçu à cet endroit du Devon en juillet 2013, puis un second, en janvier 2014. Cette fois, c'est un scientifique à la retraite, ex-spécialiste de l'environnement, qui a aperçu, et filmé, la petite troupe de rongeurs sauvages. «*On avait observé des morceaux d'arbres mâchonnés et coupés. J'ai commencé à me dire que ça pouvait indiquer la présence de castors, tout en ayant du mal à y croire*», raconte l'intéressé, Tom Buckley, au *Guardian*. C'est donc pour en avoir le cœur net qu'il installe trois caméras le long de la rivière, qui finiront par capturer les images espérées.

Dès lors, d'où viennent ces trois visiteurs inattendus ? Le comté dispose d'un programme dédié aux castors, et deux d'entre eux, un mâle et une femelle, ont été réintroduits en 2011 dans un espace clôturé du Nord-Ouest du Devon, dont la localisation est maintenue secrète pour limiter les nuisances. Mais il ne peut s'agir d'eux, puisqu'ils sont très surveillés, et qui plus est, dans un espace fermé.

Pour le fonds local pour l'environnement, le Devon Wildlife Trust, responsable du programme de réintroduction des castors, la présence de trois individus est «*une chance unique d'apprendre davantage sur leur comportement et leur impact sur le paysage local... Ce groupe pourrait aider à la réintroduction, s'il est soumis à une étude scientifique poussée*».

Le propriétaire du terrain sur lequel ils ont été découverts, Mr Lawrence, a lui aussi fait part de sa satisfaction à la BBC. Car une fois passé l'agacement des dégâts mineurs causés par les rongeurs, ceux-ci s'avèrent être également d'excellents moyens de lutter contre les inondations sur le terrain. En construisant des barrages et des micro-conduits, les castors perturbent en effet l'écoulement naturel de l'eau.

Tant et si bien que mi-février, lorsque la Grande-Bretagne a été touchée par de fortes inondations, de nombreux plaidoyers pour la réintroduction du petit rongeur sont apparus. «*Ces ingénieurs des fleuves, qui ne coûtent rien, rétabliraient rapidement des systèmes naturels permettant de retenir l'eau derrière de multiples barrages*», écrivait alors Marina Pacheco, directrice de l'association pour la conservation des mammifères The mammal society, dans le Telegraph.

**Virginie BALLET**

# IV. Annexes

Sans oublier la Loutre dans le *Faune sauvage* n° 305 du 4ème trimestre 2014 :



© J. Steinmetz/ONCFS

## Dynamique régionale de la loutre en Midi-Pyrénées

*Après avoir fortement régressé au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les populations européennes de loutre reconquière progressivement une partie de leur aire d'origine. En Midi-Pyrénées, une étude menée entre 2011 et 2013 a permis de mettre en évidence une dynamique positive vers les milieux de plaine, à partir des bastions de l'espèce situés dans les Pyrénées et le Massif central. Nos résultats proposent par ailleurs quelques améliorations méthodologiques pour le suivi de la Loutre, et ont d'ores et déjà permis d'améliorer la conservation de l'espèce dans le sud-ouest.*

**JULIEN STEINMETZ<sup>1</sup>, DANIEL MARC<sup>2</sup>,  
FRÉDÉRIC NÉRI<sup>2</sup>, EMMA TRICHET<sup>1</sup>,  
AURÉLIE BESNARD<sup>3</sup>,**

**PIERRE DEFOS DU RAU<sup>1</sup>, JULIE BODIN<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> ONCFS – Délégation interrégionale Sud-Ouest.  
<sup>2</sup> Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées.  
<sup>3</sup> EPHE/Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive – UMR 5175.

L'un des cinq objectifs du Plan national d'actions (PNA) pour la loutre d'Europe est d'« Améliorer les connaissances sur la Loutre, sur sa répartition et sur les possibilités de recolonisation, et mettre au point des outils d'étude performants et standardisés » (Kuhn, 2009). La région Midi-Pyrénées comprend des secteurs de présence historique (Massif central et Pyrénées), ainsi que des secteurs potentiels de reconquête, en particulier les plaines agricoles de la Garonne. Couvrant

huit départements sur plus de 45 000 km<sup>2</sup>, elle constitue de fait un terrain d'étude idéal pour tester la pertinence des méthodes de suivi et comprendre les processus de recolonisation.

### Une connaissance initiale parcellaire

Les données initialement disponibles sont issues de deux enquêtes. La première, menée entre 2003 et 2005 à l'initiative de

l'ONCFS, visait à mieux cerner le processus de recolonisation du Massif central et des Pyrénées. Faisant suite à une enquête régionale pointant une amorce de ce processus de reconquête, cette étude avait concerné environ la moitié de la superficie régionale, avec 1 443 points prospectés systématiquement à *minimum* trois fois, selon les modalités proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les principaux apports de ces travaux ont concerné la colonisation d'une partie

